

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE CAP-SAINT-IGNACE
RÉUNION MERCREDI LE 19FÉVRIER2014**

Réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 19février 2014 à 19 heures 30 à laquelle sont présents MMHenri-Louis Bernier, Gaétan Gaudreau, Steven Guimont, Jérôme Landry, Michel Leblanc, François Pelletier, Régent Lemay, Jimmy Talon, conseiller, Gilles Guimont, inspecteur en bâtiment et en environnement, et M^{me} Sophie Boucher, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Lecture et adoption du procès-verbal du 15janvier2013;
3. Modification du règlement de nuisances;
4. Terrain municipal de la rue du Coteau;
5. Développement du centre du village (plan);
6. Varia;
7. Levée de la réunion.

1) LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé parM. Henri-Louis Bernier, appuyé par M. Gaétan Gaudreau que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2) LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15JANVIER2014

Il est proposé parM. Gaétan Gaudreau, appuyé par M. Régent Lemay, que le procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2014 soit accepté tel que lu.

3) MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE NUISANCES

Un modèle devra être confectionné à partir des modèles en main et ce dernier sera soumis de nouveau au CCU pour approbation et commentaires. L'article 23 du règlement de nuisances : Feux d'artifices sera amendé par le conseil municipal. Les membres devront se positionner pour établir les normes et restrictions pour l'usage qui feront partie du permis. Ces dernières seront transposées sous forme de dépliant et seront remis au demandeur.

4) TERRAIN MUNICIPAL DE LA RUE DU COTEAU

Après avoir analysé la viabilité du projet de parc de maisons mobiles, le ccu ne recommande pas au conseil la réalisation de ce dernier.

Un propriétaire à proximité a démontré son intérêt à acquérir ce terrain en entier pour une future utilisation agricole à nuisance limitée. Le ccu recommande qu'une offre d'achat conditionnelle aux changements d'usages soit signée avec le propriétaire intéressé.

Suite à cette demande, le ccu se positionnera sur les restrictions d'usages pour cette zone.

Il est proposé par Gaétan Gaudreau, appuyé par Régent Lemay de recommander au conseil municipal d'abandonner le projet de développement résidentiel sur ce terrain puisque le coût de réalisation est beaucoup trop onéreux et de procéder à la vente de celui-ci.

5. DÉVELOPPEMENT DU CENTRE DU VILLAGE (PLAN)

Les membres devaient se positionner sur les exigences qui seraient soumises au promoteur pour la réalisation du projet au centre du village. Les points soulevés sont :

- dimensions minimales de la superficie des terrains;
- homogénéité;
- matériaux (façade, revêtement extérieur, hauteur, etc.).

L'entrepreneur devra soumettre un plan projet bien détaillé pour que le ccu se positionne et accepte l'orientation de ce développement.

Au niveau de la problématique d'accès, un membre du ccu a soulevé la possibilité de procéder à un échange de partie de terrain dans le but de permettre un accès optimal.

6. VARIA

6.1 Renouvellement de mandat des membres du comité ccu

Les mandats pour 6 membres viennent à échéance au début du mois d'avril. Par conséquent, ces derniers devront confirmer leur intérêt ou non pour un nouveau mandat de 2 ans.

6.2 Code d'éthique

Le code d'éthique des employés municipaux est remis à chacun des membres. Ce dernier est aussi valable pour les membres des comités municipaux. Lors de la prochaine rencontre, un formulaire leur sera transmis pour signature.

6.3 Étude hydraulique route du Petit-Cap

La demande d'étude hydraulique devrait être envoyée aux diverses firmes dans les prochaines semaines. Les membres du CCU seront avisés du suivi du dossier lors des prochaines rencontres.

7) LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par M. Michel Leblanc, appuyé par M. Jérôme Landry que la réunion soit levée à 21 heures³³.